



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Procurations : 04

Séance du 25 avril 2025

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM

| | | |
|---------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Frédéric JUNG | ayant donné procuration de vote | à M. Nathalie BOUTINAUD |
| Barbara NEUNREUTHER | « « | à Mme Sabrina RITTER |
| Martine SCHWACH | « « | à Mme Marianne PETER |
| Didier KNIPPER | « « | à Mme Laurence ANCKENMANN |

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Stéphanie HENCHES, Conseillère Municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu du 28 mars 2025

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2025.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci a été adopté **avec 21 VOIX POUR
et 2 ABSTENTIONS.**

3. Communications diverses

Pierre GROSS

07/04/25 Conseil CCBZ
Rencontre maîtrise d'œuvre – travaux à l'école élémentaire
08/04/25 Association Foncière - monde agricole
12/04/25 Assemblée générale Musique Paysanne et Groupe Folklorique
22/04/25 Rencontre corps enseignant de l'école élémentaire
23/04/25 Commission « *vie scolaire – enfance et jeunesse* »
25/04/25 Réunion de travail CCBZ – piste cyclable

HS

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE
LE 29/03/2025 ET LE 25/04/2025

| N° d'enregistrement | Demandeur | Terrain | Nature de la construction/des travaux | Accordé le |
|---------------------|-----------|---------|---------------------------------------|------------|
| | | | | |
| | | | | |

NÉANT

AGENDA

29/04/2025 Commission communale des impôts directs
06/06/25 Prochaine réunion du conseil municipal
01/05/25 Marché aux fleurs
21/06/25 Fête de la musique

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

| Ordre | Situation du patrimoine | Références cadastrales | Superficie |
|-------|-------------------------------|------------------------------------|------------|
| 01 | 4 E rue des Petits Champs | Section 3 – 292 | 1.58 ares |
| 02 | 1 rue des Grives | Section 41 – 710 | 9.16 ares |
| 03 | 9 C rue des Alouettes | Section 41- 642 | 8.87 ares |
| 04 | 7 et 7 A rue Hornwerck | Section 3 – 46 + 47 + 107 + 108 | 5.40 ares |
| 05 | 2 rue des Pruniers | Section 41 - 506 | 6.91 ars |
| 06 | 92a, rue du Général de Gaulle | Section 8 – 108 | 16,35 ares |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** prend acte** des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5. Périscolaire et ALSH : tarifs 2025/2026

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs appliqués aux deux structures périscolaires, *Les Pitchouns et les Loustics*, et à l'ALSH à compter de la rentrée 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

LS

VU l'avis favorable de la commission « *vie scolaire – enfance et jeunesse* » réunie le 23 avril 2025

CONSIDERANT l'augmentation des coûts engendrés par le service « *périscolaire* », notamment les frais de personnel suite à la non-reconduction par l'Etat du dispositif des contrats aidés,

d é c i d e :

* *d'approuver* la nouvelle grille tarifaire ci-après fixée en fonction des quotients familiaux déterminés par un justificatif de revenus (attestation CAF ou avis d'imposition) à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, à savoir :

- *limitation du nombre de tranches de tarification selon le quotient familial à 3 au lieu de 6 tranches précédemment*
- *mise en place d'une grille tarifaire spéciale pour les non-résidents de Geudertheim : tarifs de base + 20 %*

| | | TARIFS 2025/2026 | | | | |
|----------------------|---|------------------|---------|-------------|---------|----------------------|
| | | Base | QF≤800 | 800<QF≤1000 | QF>1000 | Non résidents (+20%) |
| Prestation de garde: | | red | 20% | 8% | 0% | 20% |
| Périscolaire | Matin 7h15-7h50 | 4,70 € | 3,76 € | 4,32 € | 4,70 € | 5,64 € |
| | Midi 11h30-13h15 | 6,22 € | 4,98 € | 5,72 € | 6,22 € | 7,46 € |
| | Soir 15h45-18h30 | 4,70 € | 3,76 € | 4,32 € | 4,70 € | 5,64 € |
| | Etudes surveillées 15h45-17h15 | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,00 € | 4,80 € |
| | Pénalité de dépassement le soir par quart d'heure entamé: | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € |
| Mercredi | Journée 8h-18h | 19,14 € | 15,31 € | 17,61 € | 19,14 € | 22,97 € |
| | Demi journée 8h-12h | 9,40 € | 7,52 € | 8,65 € | 9,40 € | 11,28 € |
| | Demi journée 8h-14h | 14,08 € | 11,26 € | 12,95 € | 14,08 € | 16,90 € |
| | Demi journée 12h-18h | 14,08 € | 11,26 € | 12,95 € | 14,08 € | 16,90 € |
| | Demi journée 14h-18h | 9,40 € | 7,52 € | 8,65 € | 9,40 € | 11,28 € |
| Vacances scolaires | Journée 8h-18h | 19,14 € | 15,31 € | 17,61 € | 19,14 € | 22,97 € |

à déduire du tarif des frais de garde : 10 % en moins à partir du 2^{ème} enfant d'une même fratrie

| | | | | | | |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Alimentation | Repas | 5,52 € | 5,52 € | 5,52 € | 5,52 € | 5,52 € |
| | Goûter | 2,34 € | 2,34 € | 2,34 € | 2,34 € | 2,34 € |

total jour plein ALSH 27,00 € 23,17 € 25,47 € 27,00 € 30,83 €

total jour plein périsco avec étude 27,48 € 24,36 € 26,23 € 27,48 € 31,40 €

HS

* **d'acter** les points suivants pour fidéliser la fréquentation des périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 :

pour une année complète

1. les parents qui signeront le contrat d'accueil valant engagement annuel bénéficieront des réductions ci-après :

pour 4 jours de présence régulière et fixe par semaine : réduction octroyée d'office 4 %
pour 3 jours de présence régulière et fixe par semaine : réduction octroyée d'office 3 %
pour 2 jours de présence régulière et fixe par semaine : réduction octroyée d'office 2 %
2. les parents auront possibilité de moduler leur contrat d'accueil valant engagement annuel jusqu'à la veille des congés scolaires de la Toussaint. Passé ce délai, le contrat d'accueil d'engagement initialement signé restera valable et devra être honoré pour toute l'année scolaire en cours
3. une réduction de 2% est accordée pour les engagements mensuels pour deux jours au moins aux parents exerçant des emplois à planning variable (personnel soignant,...) – le planning mensuel devra être communiqué au plus tard le 20 du mois précédent
4. les contrats d'accueil valant engagement annuel pourront être modifiés ou annulés sur présentation d'un justificatif de « *perte d'emploi* »

* **d'adapter** le règlement intérieur des structures de garde (périscolaires et ALSH) à ces changements de tarification.

* **de charger M. le Maire** de la diffusion de l'information aux parents dont les enfants fréquenteront les structures périscolaires de la Commune à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Personnel Communal : création d'un poste « saisonnier » à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel/saisonnier pour renforcer l'équipe du service technique durant la période estivale (juillet-août 2025).

Les attributions consisteront à :

- entretenir les espaces verts
- arroser les fleurs dans les espaces publics de la commune
- tondre le gazon
- effectuer diverses tâches afférentes au poste de travail.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366 par référence à la grille de rémunération des adjoints techniques.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. CCBZ : déclaration préalable pour une aire de camping-car – désignation d'un signataire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt par la Communauté de Communes de la Basse Zorn de la déclaration préalable liée au projet de réalisation d'une aire pour l'accueil de 12 campings cars. La déclaration préalable a été enregistrée en date du 3 avril 2025 sous le n° 067.156.25.R0016. Le projet est situé à Geudertheim à l'arrière du boulodrome – lieu dit « Schley ».

Puis, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de joindre au dossier des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager,...) déposées au nom de la CCBZ, une délibération désignant un autre de ses membres pour prendre la décision et signer l'arrêté afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21,
VU l'article L422-7 du code de l'urbanisme,
CONSIDERANT qu'il y a lieu d'éviter tout conflit d'intérêt,

après en avoir délibéré,

* **désigne** M. Yves OHLMANN, adjoint, pour prendre la décision et signer l'arrêté lié à la déclaration préalable notée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. Ecole élémentaire de Geudertheim : demande de subvention **▶ sortie scolaire – activité kayak-escalade à Strasbourg**

M. le Maire présente aux membres la demande en date du 22 avril 2025 transmise par M. Thierry KEIFFER, directeur de l'école élémentaire de Geudertheim, sollicitant une participation financière pour l'organisation d'une semaine escalade-kayak à Strasbourg du 12 au 16 mai 2025 avec l'association ASCPA (soit 4 jours sans hébergement).

Ce séjour est proposé aux 27 élèves en classe de CM2.

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 octobre 2014 actant une participation financière de 4 euros/jour/enfant aux sorties sans hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **d'octroyer** une subvention totale de 432 euros, représentant :
27 enfants x 4 euros x 4 jours = 432 euros (quatre cent trente-deux euros)

pour l'organisation d'une semaine escalade-kayak à Strasbourg du 12 au 16 mai 2025 avec l'association ASCPA

* **dit que** les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025, article 65748 « subventions ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 25 avril 2025
Le Maire

Le secrétaire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 19
Procurations : 04

Séance du 25 avril 2025

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Pia JUNGER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM

| | | |
|---------------------|---------------------------------|---------------------------|
| Frédéric JUNG | ayant donné procuration de vote | à M. Nathalie BOUTINAUD |
| Barbara NEUNREUTHER | « « | à Mme Sabrina RITTER |
| Martine SCHWACH | « « | à Mme Marianne PETER |
| Didier KNIPPER | « « | à Mme Laurence ANCKENMANN |

Divers

Travaux à venir :

La société TPA interviendra :

- ▶ courant mai 2025 pour les travaux d'alimentation en eau des potagers familiaux situés aux abords du cimetière

La société Trabet interviendra :

- ▶ courant juillet 2025 pour des travaux de voirie du tronçon parking/terrain de football vers les containers, de la continuité du chemin d'accès vers le parcours de santé - côté Geudertheim et côté Hoerd.

Extension micro-zone d'activités

Les premières études de cette extension sont lancées par la CCBZ.

La réunion du conseil municipal, initialement fixée au 11 juillet 2025, est avancée au 4 juillet 2025

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 25 avril 2025

Le Maire

